

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D14E2
au territoire de la commune de CAGNICOURT
TRAVAUX
de modification d'accès et d'élagage
Section hors agglomération
du 15 juillet 2022 au 17 septembre 2022

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 14/03/2022, par laquelle les Entreprises COLAS et LEMOINE ESPACES VERTS pour le compte du PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES font connaître le déroulement des travaux de modification d'accès et d'élagage, le 15 juillet 2022,

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de modification d'accès et d'élagage va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D14E2 du PR 25+0 au PR 25+800, hors agglomération, du 15 juillet 2022 au 17 septembre 2022, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de CAGNICOURT,

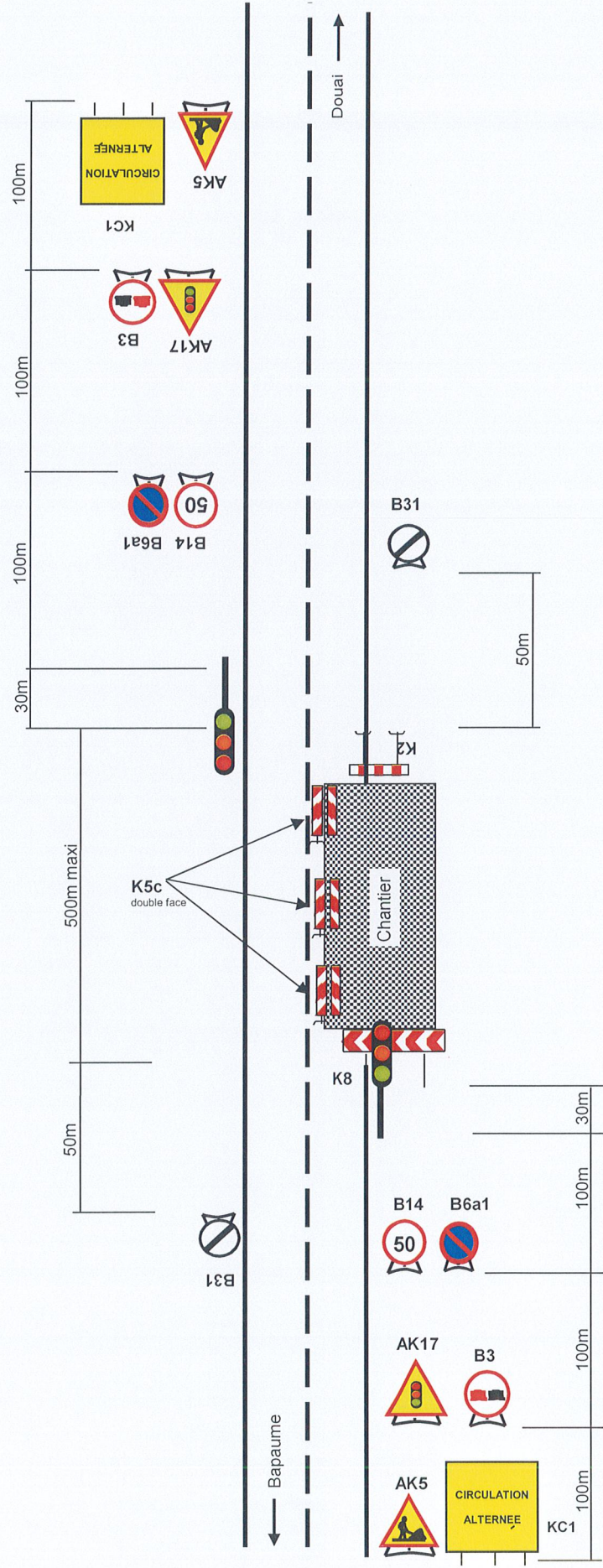
Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIS EN ARTOIS,

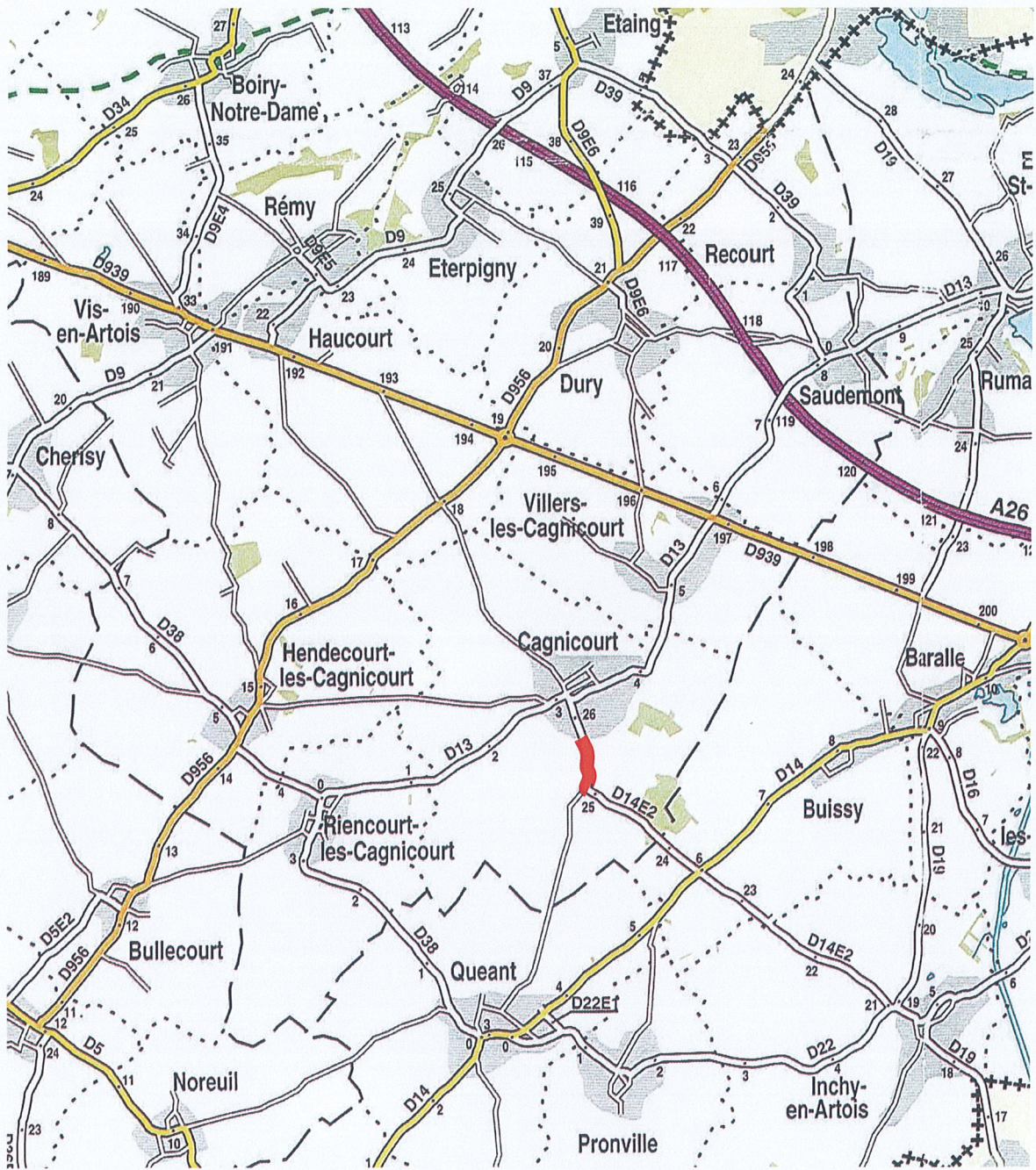
Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,

CHANTIER FIXE - AVEC EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION

Alternat par feux tricolores

ATTENTION : signaux AK et B = Classe 2 - dim AK = 1000mm, dim B = 850mm





Restriction de circulation - Alternat par Feux tricolores